

NOTE RELATIVE AU PAPIER DE CONSERVATION

Afin de s'assurer de la bonne conservation des registres des communes et de certains de leurs groupements, la circulaire interministérielle IOCB 1032174C datée du 14 décembre 2010 impose l'utilisation de **papier permanent** et précise les caractéristiques que le papier doit présenter (voir lien ci-dessous)

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/4486>

Il convient de tenir compte des recommandations de la norme ISO 9706, qui correspond à un type de papier largement disponible auprès de la plupart des fournisseurs papetiers.

Par ailleurs, si la norme ISO 9706 s'applique aux registres des communes et de certains de leurs groupements, il est fortement conseillé d'appliquer également cette dernière dans le choix du papier bureautique destiné aux services d'une collectivité.

Préconisations de la norme ISO 9706 :

- réserve alcaline au moins équivalente à 0,4 mol d'acide par kg (ce qui correspond à 2% de carbonate de calcium) ;
- pH alcalin compris entre 7,5 et 10 ;
- indice Kappa inférieur à 5 (il correspond à une tolérance de 1 % de lignine dans la pâte à papier pour éviter les phénomènes d'oxydation par acidification) ;
- pour un grammage par exemple équivalent à 70 g/m², la résistance au déchirement devra être de 350 mN.

Il convient d'utiliser **un papier de couleur blanche** et de ne pas ainsi recourir à des papiers et matériaux colorés. Les **formats A4 et A3** sont également recommandés.

Papier recyclé :

Le papier recyclé n'est pas un papier de conservation. Dans la plupart des cas, il ne répond pas à la norme ISO 9706 du papier permanent puisqu'il contient des quantités souvent trop élevées de lignine, qui contribue à abaisser ses propriétés mécaniques et à le faire jaunir.

Coût :

La norme ISO 9706 étant très tolérante sur la **composition du papier permanent** – presque tous les papiers impression-écriture fabriqués à partir de pâte vierge (donc non recyclée) sont permanents – il est possible de s'approvisionner chez un fournisseur de produits bureautiques plutôt que chez un fournisseur de produits de conservation.